

Coalition populaire pour l'Alternative

C P A

11 ENGAGEMENTS FERMES

PORTANT

77 MESURES PHARES

POUR REALISER L'ALTERNATIVE

Programme

INTRODUCTION

Le 19 mars 2000, les Sénégalaises et les Sénégalais ont voté pour le changement dans notre pays, exprimant ainsi leur volonté de le faire progresser en lui faisant franchir un pallier supplémentaire dans la réalisation de l'idéal républicain et démocratique et la satisfaction des aspirations et des besoins de divers ordres des populations.

Le régime installé à l'issue de ce vote, porteur d'immenses espoirs, n'a pas répondu aux attentes des populations et a plutôt enfoncé le pays dans la crise profonde que l'on constate aujourd'hui dans tous les domaines. Ce n'est pas faire montre de nihilisme que d'affirmer que notre pays est aujourd'hui confronté à de graves difficultés de gouvernance politique, économique et sociale.

En effet, au plan politique et institutionnel, la logique du parti-Etat, voire de la personne-Etat, du régime dit de l'alternance a vidé de toute substance les institutions républicaines instrumentalisées au service d'un homme et de son clan, tout en foulant au pied les libertés individuelles et collectives et en remettant en cause les acquis démocratiques. Cette même logique a aussi plongé les agents de l'Etat dans l'indignation, source de découragement et de laxisme, réduisant à leur plus simple expression les notions de service public, d'administration républicaine et d'intérêt général.

Six ans de gestion de notre pays ont mis, aujourd'hui, dans un piteux état, des secteurs vitaux de son économie comme l'agriculture et la pêche, ainsi que les composantes les plus importantes de notre secteur industriel (SONACOS, ICS, SAR, SENELEC, etc.) et le tourisme, qui avaient, jusque-là, servi de locomotives à la croissance économique.

Sur le plan social, la politique néfaste du pouvoir de l'alternance, faite de démagogie, de pilotage à vue et d'instrumentalisation a entraîné des divisions dans le mouvement associatif, suscité des mécontentements et des mouvements revendicatifs dans différents secteurs de la population (dans le monde rural, dans la fonction publique, dans le monde des travailleurs de l'industrie, dans l'éducation, dans la santé, dans la jeunesse contrainte par le chômage et le manque de perspective à l'émigration clandestine au risque de la vie) et failli mettre le feu aux bonnes relations séculaires entre les religions, les confréries et les communautés.

Au plan des valeurs, de l'éthique et de la bonne gouvernance, la corruption, loin d'être un phénomène résiduel, a investi et gangrené les secteurs vitaux de la Nation comme l'illustrent les scandales qui défraient chaque jour la chronique pendant que des contre-valeurs sont érigées en valeurs et des contre-modèles donnés en exemples à la jeunesse et la transhumance érigée en méthode de gouvernement, de détournement du suffrage des citoyens et en moyen d'ascension politico-sociale.

Au-delà des facteurs externes liés à la mondialisation et aux exigences de l'intégration économique sous-régionale, ces quelques indications illustrent les contraintes objectives qui pèseront sur notre action et qui auront un impact non négligeable sur la nature et le rythme de nos réalisations, contraintes auxquelles il faut ajouter l'état réel des finances du pays sur lequel existent des doutes sérieux au regard des clignotants inquiétants de banqueroute que le gouvernement cherche à masquer.

C'est pourquoi, la Coalition populaire pour l'Alternative (CPA) a choisi de concevoir et de partager avec tous les acteurs de la société sénégalaise, un programme de gouvernement crédible et réalisable, avec des priorités et des échéances bien définies qui permettent leur adhésion, dès l'entame. Celui-ci est adossé à une vision claire, des principes directeurs et des options stratégiques dans tous les domaines : politique, économique et socioculturel.

Une autre exigence a guidé les travaux d'élaboration de ce programme commun : **établir des rapports de vérité avec nos concitoyens**. En effet, tenir un discours de vérité, ne pas promettre ce que nous ne saurions réaliser, se garder des projections irréalistes, faire preuve d'humilité et de cohérence dans les démarches et dans les mesures envisagées constituent autant d'impératifs que la CPA s'est fixés pour rendre son programme crédible aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale.

Des milliers d'idées, de suggestions, de propositions seront nécessaires pour sauver le Sénégal de l'abîme que lui a creusé et où l'a précipité le régime innommable autobaptisé de l'alternance.

Elles viendront, elles viennent déjà, de nos compatriotes de tous âges, de toutes conditions et de tous bords, dans une démarche bien comprise de contribution et de participation.

Cet apport sera systématisé et formalisé ; ainsi la validation définitive du programme commun de gouvernement de la CPA sera subordonnée à une démarche participative recueillant les avis et les suggestions de tous nos compatriotes et de toutes les organisations intéressés par le devenir de notre pays, au cours de rencontres que la CPA organisera prochainement, à travers de

larges conventions thématiques. Par cette démarche, la CPA entend que le projet proposé exprime au mieux les aspirations de la majorité des Sénégalaises et des Sénégalais et que ces derniers soient les **témoins des engagements qu'il contient**.

Pour lancer le débat, à l'issue de travaux méticuleux d'évaluation, de diagnostic, de définition d'orientations nouvelles, d'options diverses, de mesures à prendre, la CPA a retenu, de manière indicative et non limitative, onze engagements pour la remise en orbite de notre cher Sénégal vers le développement, dans la démocratie et la justice sociale.

Onze engagements fermes véhiculant autant de pactes avec les citoyennes et les citoyens du Sénégal et garnis de 77 mesures phares, extraites des propositions consensuelles issues des travaux des différentes commissions. Ces propositions qui constituent des annexes aux mesures phares, ont embrassé tous les domaines politiques et institutionnels, économiques, sociaux et culturels. **Pour chaque domaine, l'état des lieux a été rappelé, l'orientation stratégique fixée, les instruments de réalisation indiqués et les mesures envisagées énoncées.** Le tout constituant l'armature du **Programme commun de gouvernement** que nous présentons humblement à nos concitoyennes et à nos concitoyens comme la traduction de notre lecture des thérapies aptes à guérir leurs souffrances, leurs misères et leurs indignations, sonores ou muettes, mais, à coup sûr, non équivoques.

1 – INSTAURER UNE NOUVELLE REPUBLIQUE

Il s'agira tout d'abord de nous prémunir contre les dérives d'un présidentialisme excessivement prononcé, de la patrimonialisation et de la personnalisation du pouvoir au profit de cliques et de clans et au détriment du peuple dépositaire de la souveraineté nationale.

Il s'agira ensuite de doter notre pays d'un **régime parlementaire moderne, rationalisé** qui fera de l'Assemblée nationale le centre principal d'impulsion de la vie politique nationale, avec un Gouvernement ayant à sa tête, **un Premier ministre doté des pouvoirs pléniers de Chef du Gouvernement** ; un régime qui assure la séparation et l'équilibre entre les trois pouvoirs constitutionnels et qui protège efficacement et effectivement les institutions contre toute forme de détournement et d'instrumentalisation ; un régime qui assure au pays une stabilité politique et une cohésion nationale durables dans la paix et la sécurité pour tous.

Il s'agira aussi d'instaurer définitivement un Etat républicain, démocratique, laïc, largement décentralisé et de bâtir une société unitaire et solidaire, ainsi qu'une Nation panafricaniste, résolument engagée dans la voie de l'intégration sous-régionale, régionale et de l'unité africaine, mais profondément ancrée dans ses valeurs propres tout en restant ouverte à la modernité et à tous les apports positifs.

S'agissant d'une réforme fondamentale de l'alternative, les mesures spécifiques prévues sont les suivantes :

- 1. Mettre en place un régime parlementaire rationalisé, stable, équilibré et recentré ;*
- 2. Assurer la séparation des pouvoirs, l'équilibre, l'indépendance de jure et de facto du Législatif et du Judiciaire face à l'Exécutif ;*
- 3. Sous la supervision d'un **Président de la République placé au dessus des contingences partisans, caution morale de l'Etat, arbitre et garant des principes fondamentaux qui régissent notre politique et de l'unité nationale, Gardien de la Constitution et garant du fonctionnement régulier des Institutions** ; il jouira des principales prérogatives relatives à **certains domaines régaliens comme la politique étrangère et celle de défense** et assurera par son arbitrage le fonctionnement normal des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat ; le Président de la République préside le conseil des ministres, nomme aux emplois civils et militaires dont la liste sera énumérée par la Constitution. A cet égard, il nomme en*

Conseil des ministres les présidents de hautes juridictions constitutionnelle, judiciaire, administrative et financière, les procureurs généraux, les présidents d'instance de régulation institués par l'Etat, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, le chef d'état major général des armées.

4. *Avec un Gouvernement composé du Premier Ministre et des ministres pleinement responsabilisés. **Le gouvernement, après s'être concerté avec le Président de la République, détermine et conduit la politique de la Nation.***
5. *Avec un Premier Ministre, issu de la majorité parlementaire et nommé par le Président de la République ; **Premier ministre, chef du Gouvernement qui dirige l'action gouvernementale,** compose le Gouvernement et nomme aux emplois civils et militaires non expressément réservés au Président de la République et convoque les sessions extraordinaires du Parlement. Le Premier ministre pourra déléguer aux ministres certains de ses pouvoirs de nomination aux emplois dépendants de leurs ministères.*
6. *Avec **une Assemblée nationale qui sera le lieu par excellence du débat républicain et démocratique,** aux pouvoirs autonomes et élargis de contrôle du Gouvernement, d'évaluation des politiques publiques et aux capacités effectivement renforcées ;*
7. *Sous la régulation et le contrôle d'une véritable **Cour Constitutionnelle** dont les compétences et le mode de saisine seront élargis, le mode désignation de ses membres revu et sa composition modifiée, dans le sens de lui conférer un rôle de régulateur et d'arbitre des contentieux et controverses liés au fonctionnement des institutions ;*
8. *Et sous l'empire de principes consacrés **de limitation d'âge à l'élection du Président de la République,** de limitation stricte du nombre de mandats à deux et **d'interdiction formelle de cumul de la fonction de Président de la République avec celle de Chef de parti ;***
9. *Avec l'instauration de **mécanismes flexibles d'engagement de la responsabilité du Président de la République et de sa révocation populaire** pendant l'exercice de ses fonctions en cas d'abus de pouvoir ou de blocage du fonctionnement normal des pouvoirs publics.*

10. *Interdiction du cumul des mandats et des fonctions ; **limiter à trois le nombre de mandats successifs dans le temps** pour les élus autres que le Président de la République (députés, maires, etc.); en particulier, **interdiction du cumul des fonctions** de maire de ville avec celles de ministre, de président de l'Assemblée nationale, etc. ;*
11. *Réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature par la mise en place d'un **Conseil Supérieur de la Justice, instance organiquement indépendante du pouvoir exécutif** aux compétences et à la composition élargies à tous domaines et acteurs du secteur ;*
12. *Suppression du CRAES et institution d'un C.E.S. classique, modeste et plus efficace;*
13. ***Réforme de l'Etat par une nouvelle impulsion de la politique de la décentralisation** qui redimensionne et rationalise les missions de l'Etat central pour pleinement responsabiliser les collectivités locales. L'impulsion de la politique de la décentralisation consistera à mettre fin aux tâtonnements et atermoiements du Gouvernement dans ce domaine et à **faire des avancées qui capitalisent les acquis des réformes précédentes, approfondissent et poursuivent le mouvement décentralisateur irréversible dans tout Etat moderne et démocratique.***
14. *Il s'agira dans cette perspective de procéder à **l'évaluation de l'application pendant une décennie de la réforme de 1996** et d'envisager d'une part une **vraie régionalisation** qui va **faire des régions des échelles de gouvernance démocratique et des pôles de développement économique et social** et d'autre part, d'opérer effectivement, au profit des collectivités locales, un transfert des ressources financières, humaines et matérielles correspondant aux compétences transférées.*
15. *Le fonds de dotation de la décentralisation devra être revu et réévalué dans son montant et sa nomenclature pour permettre aux collectivités locales de faire face aux charges qui leur sont dévolues. Dans le même sens, le fonds d'équipement des collectivités locales et d'autres types de fonds vont désormais constituer des leviers essentiels pour la réalisation d'infrastructures de base par les collectivités locales.*

*16. Des mesures pratiques vont être prises par les Ministères à compétences transférées pour **accompagner les collectivités locales à prendre effectivement en charge les compétences qui leur sont transférées.** Dans le même sens, sera instaurée une **fonction publique locale** destinée à doter les collectivités locales de ressources humaines de qualité en plus de l'étude de modalités plus efficaces de **mise à disposition des agents de l'Etat au profit des collectivités locales.***

*17. Une **profonde et sérieuse réforme de la fiscalité locale** doit être mise en oeuvre pour procéder à une **nouvelle clef de répartition des ressources nationales** entre le niveau central et le niveau local pour contribuer à combler le gap entre les ressources financières disponibles pour les collectivités locales et les charges auxquelles ces dernières doivent faire face.*

2 – REFONDER NOTRE DEMOCRATIE et NOTRE SYSTEME DE GOUVERNANCE et ASSURER UN ANCRAGE PERENNE DES LIBERTES : au moyen d'une **Charte des Libertés, de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance** ayant valeur constitutionnelle et ne pouvant être révisée que par voie référendaire.

Cette Charte garantira contre les manipulations conjoncturelles et politiciennes de la Constitution et de nos textes fondamentaux. Elle assurera la pérennité et l'irréversibilité (sauf recours au constituant originaire) des dispositions fondamentales de notre démocratie, des libertés et de la bonne gouvernance. Elle sera aussi un pilier fondamental de la Nouvelle République que nous voulons bâtir.

Entre autres mesures prévues pour cette réforme phare, il s'agira de :

*18. Proposer, dans un délai de 100 jours, une **Charte des Libertés, de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance** et une **nouvelle Constitution** à la sanction du peuple ; les protéger contre les tripatouillages politiques et les abus de majorité ;*

*19. Abolir toutes les dispositions liberticides avérées et réformer les dispositions attentatoires aux libertés et de surcroît non nécessaires à manifestation de la vérité et **mettre la Justice hors d'atteinte des règlements de compte politiques** et des abus de pouvoir par le recours immodéré à l'embastillement : instituer, à cet effet, un **Juge des libertés** à qui sera conféré un véritable statut garantissant les citoyens contre l'abus de la détention préventive et*

réformer, après concertation, les rapports entre le Parquet et le Pouvoir exécutif dans le sens d'un renforcement de l'indépendance de jure et de facto des magistrats ;

- 20. Garantir, par un statut et des mécanismes à étudier, l'indépendance effective du magistrat, ainsi que la mise en jeu de sa responsabilité en cas de faute professionnelle ou d'abus et instaurer un mécanisme d'indemnisation des victimes de ces fautes et abus ;*
- 21. Assurer l'ancrage de la transparence dans la gestion des affaires publiques ; consacrer en droit et donner un contenu pratique au droit à l'information administrative et financière des citoyens et des acteurs politiques, économiques et sociaux ; consacrer et ancrer les principes systématiques de **responsabilité et de reddition des comptes** à tous les niveaux et **traquer la corruption endémique en cours par un programme authentique à travers un dispositif légal et réglementaire dissuasif** ; mettre fin de manière convaincante à l'impunité ; mettre en place des verrous et dispositifs préventifs destinés à **rendre plus difficile l'enrichissement illicite qui sera par ailleurs combattu avec fermeté** ;*
- 22. Promouvoir par des mécanismes, formes et pratiques à déterminer la **citoyenneté active** comme **sentinelle de la bonne gouvernance** dans le cadre d'un partenariat attitré avec l'Etat ; La négociation et la recherche du consensus étant au cœur de tout processus moderne de gouvernance, le Gouvernement cherchera à fédérer le maximum de sensibilités et de compatriotes aux projets nationaux majeurs en érigeant la concertation permanente et globale en méthode de gouvernement en vue de faire en sorte que tous les Sénégalais s'engagent dans les projets de la nation, qu'ils soient parties prenantes dans les processus de décisions majeures qui engagent leur avenir. Dans ce cadre, l'Etat s'engagera à établir des rapports de vérité avec les populations et partager avec elles les contraintes de l'action publique et de la prise en charge de l'intérêt général qui est très rarement la somme des intérêts particuliers*

23. Libéraliser l'audiovisuel sur la base de définition d'un cahier de charges ; renforcer les capacités humaines, techniques, financières, matérielles et professionnelles de la Presse ; mettre en place un Haut Conseil du Pluralisme médiatique, autorité indépendante et dotée de pouvoirs et de moyens de sanctions réels, y compris à l'égard des médias publics et impliqué dans la procédure de nomination par des avis conformes sur une liste des dirigeants potentiels parmi lesquels choisira l'Exécutif sur la base de critères préalablement définis ;

3 – FONDER NOTRE PROJET POLITIQUE SUR L'EQUITE, LA JUSTICE SOCIALE, LA NON EXCLUSION, LA SOLIDARITE ET L'EGALITE DES CHANCES

Il s'agira de donner à tous de meilleures opportunités d'accès au bien-être en érigeant un **MINIMUM NATIONAL PARTAGÉ** en termes d'accès au savoir, à la formation, aux services sociaux essentiels, aux infrastructures et commodités de base. Par cette politique, nous avancerons vers une société au sein de laquelle l'accès aux opportunités de promotion économique, politique, sociale et culturelle, ouvert à tous ses membres sans discrimination aucune, sera fondé sur le mérite et la compétence personnels, mais dans la solidarité, l'équité et l'égalité des chances.

Il s'agira aussi de promouvoir la cohésion sociale, la justice sociale et la solidarité nationale entre citoyens et catégories sociales, entre communautés et terroirs, mais aussi entre générations présentes et futures. Dans cette perspective, les différentes identités et expressions culturelles du pays doivent être traitées de manière équitable par les pouvoirs publics et les médias de service public.

Parmi les mesures prévues, figurent celles-ci :

*24. Définir et mettre en œuvre des modalités de discrimination positive en faveur des personnes et groupes vulnérables en matière d'emploi et de promotion humaine ; en particulier, mettre en place des mécanismes et un cadre permettant de garantir l'accès des personnes handicapées aux opportunités politiques, économiques et sociales ; réhabiliter l'approche genre, rendue moins folklorique et moins instrumentalisée, en faisant un **bilan d'étape de la promotion de la femme qui définisse les prochaines grandes conquêtes décisives vers la parité et qui donne un contenu concret à l'égalité**; en outre, promouvoir et favoriser l'accès des femmes aux responsabilités publiques et privées, et*

*éradiquer les facteurs de discrimination de genre dans les rémunérations et voter la loi sur l'autorité parentale, ainsi que sur le traitement fiscal de la femme salariée ; organiser les **concertations nationales sur le 3ème Age** pour définir et organiser leur apport potentiel au pays, leur utilisation par l'Etat et les Collectivités locales à des tâches spécifiques et l'aménagement d'une protection sociale complémentaire adaptée et durable ;*

25. Combl*er sur dix ans, avec un résultat significatif sur 5 ans, les écarts d'équipement en services sociaux d'éducation, de santé et d'infrastructures entre les différentes régions. En particulier, le « **rééquilibrage** » **villes-campagnes**, en créant notamment dans ces dernières de véritables pôles de développement économique, social et culturel, ainsi que **l'accès généralisé à l'eau potable en 2015** figurent au premier plan de ce Programme de rattrapage prioritaire et comme premières conquêtes au titre du Minimum National Partagé ;*

26. Rattacher *les Programmes et Projets de lutte contre la pauvreté aux Collectivités locales du ressort des sites d'implantation.*

27. La préservation de l'environnement étant une exigence de solidarité intergénérationnelle, il sera élaboré, avec la participation de toutes les parties prenantes, **une charte de l'environnement** qui définira les principes fondamentaux de protection de notre environnement. Le code de l'environnement sera adapté à cette nouvelle charte. Des mesures hardies seront notamment prises pour lutter contre la désertification et la déforestation, pour favoriser **les bois de village, de ville, voire de quartiers**, et pour **combattre toutes les formes de nuisance à l'environnement** et au cadre de vie par la responsabilisation des communautés de base, dans la salubrité et l'hygiène en particulier.

28. Impulser une politique de coopérative de consommation dans le monde rural et chez les travailleurs salariés, ainsi que l'autopromotion économique et sociale des communautés de base et des groupes vulnérables grâce au système coopératif et mutualiste organisé en réseaux ; promouvoir en particulier un **système autogéré de soudure et de sécurité alimentaire**, ainsi qu'un système de collecte primaire et de commercialisation des produits agricoles équitable et qui préserve les revenus des producteurs ;

29. *Instaurer la **promotion par le mérite** et dans la transparence et, à cet effet, **normaliser un système de compétition transparente** pour l'accès aux emplois publics de l'Etat, des Collectivités locales et des Entreprises publiques ;*
30. *Pour une **vision à long terme partagée** du Sénégal vers l'émergence économique, reprendre les travaux interrompus de l'étude stratégique « Sénégal 2030 » avec une discussion et une approbation nationales ; reprendre **l'Exercice de Planification du Développement** avec un 11ème Plan 2007-2012 ; de façon générale, renouer avec la planification prospective, temporelle et spatiale (redéfinition des cartes scolaire, sanitaire, universitaire, agricole, variétale, industrielle, etc.)*

4 – FAIRE DE L'ETHIQUE ET DES VALEURS LA BOUSSOLE DE NOTRE ACTION POLITIQUE

Il s'agira, par de larges concertations sociales et par un plan d'actions pluriannuel multidirectionnel, d'extirper les contre-valeurs inhibitrices du tréfonds de nos réalités et pratiques sociales et politiques, tant au niveau des gouvernants que des citoyens, et concomitamment de promouvoir et de développer des valeurs porteuses de progrès et de justice, d'éthique et d'intégrité.

31. *Organiser de larges Assises nationales sur les Valeurs et l'Ethique avec comme objectifs:*
- *de faire l'état des lieux et un diagnostic*
 - *de faire prendre conscience et **lutter ensemble contre certaines habitudes** qui touchent à des pans entiers de nos mentalités et comportements, mais qui jurent avec l'efficacité, la productivité, la justice et le mérite*
 - *de développer les valeurs porteuses de progrès, de justice, d'éthique et d'intégrité ;*
 - *traduire en lois et règlements certaines conclusions et recommandations de ces concertations.*

Ce chantier social sera organisé avec la participation de la Famille, de l'Ecole, des Classes d'âge de jeunes et de personnes âgées, des Femmes, des artistes, des universitaires, experts et chercheurs, des Chefs religieux et coutumiers, etc., sous l'égide d'un Collège de Facilitateurs choisi consensuellement.

5 – CREER LES CONDITIONS DE L'EMERGENCE ECONOMIQUE AVEC UN ETAT SOBRE ET EFFICACE

Il s'agira avant tout de procéder à un diagnostic en profondeur des éléments de structure et de conjoncture, endogènes et exogènes, de la stabilisation autour de 5,5% de 1994 à 2000, puis, depuis 2001, de l'évolution erratique et du recul de l'amplitude annuelle moyenne du taux de croissance économique. Il s'agira aussi de diagnostiquer et d'évaluer la crise actuelle de secteurs vitaux de notre économie en vue d'en tirer les leçons pour l'avenir et de préparer avec les acteurs et partenaires concernés la construction d'une base économique restructurée, enrichie et étoffée pour contribuer à porter le Sénégal vers l'émergence économique et à produire de l'emploi.

Il s'agira d'asseoir une gestion transparente et rationnelle des ressources publiques et, par ce biais, de dégager des marges suffisantes pour, entre autres, soutenir les prix des denrées et services de première nécessité.

A cet effet, il sera lancé un audit général des dépenses publiques et une réforme dans la gestion et le contrôle des fonds spéciaux, des fonds politiques notamment.

Il s'agira, en particulier de :

- 32. Lancer un **Audit général de la situation financière de l'Etat, des collectivités locales et du secteur parapublic. Lancer un **Audit spécial des dépenses publiques** et un **Audit approfondi des dépenses situées au-delà d'un seuil défini, et ce, sous l'égide de la Cour des Comptes qui peut recourir, au besoin, au service de Cabinets d'audit nationaux et internationaux ; il sera procédé à la réduction significative du train de vie de l'Etat qui permettra de dégager des ressources qui pourront contribuer à diminuer le prix des denrées et services de première nécessité ; il sera mis fin à l'Agenciation irrationnelle et déraisonnable de l'administration ; évaluer les gaspillages, surcoûts et détournements d'objet commis à ce titre. Etudier le cadre institutionnel préalable à la création strictement limitée des Agences ;*****
- 33. Adopter une **nouvelle réglementation saine (montant, gestion et contrôle) des Fonds spéciaux, des fonds politiques notamment, conforme à l'exigence de transparence et de bonne gouvernance et aux meilleurs systèmes en vigueur dans le monde et en Afrique ; il***

*est retenu en particulier de **délimiter avec précision le périmètre d'utilisation des Fonds spéciaux** qui ne devront plus, en aucune façon, servir à des dépenses partisans ou privées et qui seront **contrôlés par une commission restreinte** dont les membres seront tenus à l'obligation de confidentialité et de secret défense.*

34. Réhabiliter le système et l'exécution des Marchés publics avec une réglementation marquant des progrès décisifs vers l'équité, l'efficacité, l'abolition des abus du gré à gré et **l'inclusion de la sous-traitance** au bénéfice des PME et PMI nationales artisanales agricoles, industrielles et commerciales ;

35. Sauver et développer les secteurs traditionnels de l'économie en crise persistante. Identifier et lancer des **pôles nouveaux de production et d'exportation** ; dans ce cadre, restructurer et diversifier la base industrielle du pays, moderniser le commerce et l'artisanat notamment par l'aménagement d'espaces dédiés ; attirer efficacement les investissements directs étrangers dans les domaines autres que les mines et le pétrole ; **encourager l'épargne publique et privée** et l'investissement productif en inversant les tendances actuelles ; définir de façon concertée un véritable **Programme de développement du secteur privé national** sur la base des potentiels et des contraintes identifiés et dans le cadre d'une stratégie d'intégration sous régionale et régionale

36. Assurer une gestion dynamique et prudente des ressources minières, par essence non renouvelables, et réinvestir les revenus qu'elles procurent dans le capital humain, les infrastructures et l'environnement ; il s'agira en particulier **d'intéresser les Collectivités locales affectées par l'exploitation**, de profiter de la conjoncture internationale actuellement favorable à l'exploitation du fer et au développement de la sidérurgie nationale.

6 – PLACER L'EMPLOI AU CŒUR DE TOUT CHOIX DE POLITIQUE PUBLIQUE

Il s'agira de mesurer l'impact sur l'emploi, notamment celui des jeunes, de toute politique publique et d'en faire un critère de choix et d'éligibilité.

Il s'agira en outre, aux côtés des mécanismes classiques de création d'emplois, de mettre en place une politique autonome et ambitieuse d'emploi par une meilleure adéquation de la qualification et de la formation aux besoins du marché et par des mesures incitatives spécifiques.

Les mesures suivantes sont prévues :

- 37. Organiser méthodiquement les **Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi** au Sénégal sur le format des Etats Généraux de l'Education et mettre en œuvre de manière concertée et transparente les conclusions consensuelles ;*
- 38. Mettre en place un **cadre juridique et fiscal de reconnaissance de l'utilité sociale et de promotion de l'économie solidaire** ou d'utilité collective et sociale ;*
- 39. **Rétablir l'équité, la cohérence et le mérite** dans le système de traitement et de salaire dans le service public en remettant de l'ordre dans les contrats spéciaux et en rétablissant, dans le respect des droits acquis par la collectivité des travailleurs publics et de façon concertée, **les niveaux relatifs de salaire** de la Fonction publique déréglés par la démagogie, le populisme, l'arbitraire et le pilotage à vue ;*

7 – REDONNER CONFIANCE et RENDRE JUSTICE AU MONDE RURAL

Il s'agira tout d'abord d'évaluer le préjudice subi par le monde rural par la faute du gouvernement suite aux campagnes agricoles ratées de 2000 à 2006 et de mettre en place un plan de compensation agricole, proportionnellement au préjudice matériel et moral.

Il faudra aussi réorganiser le système foncier rural au profit des paysans producteurs, sur une base consensuelle.

Entre autres mesures, il est prévu :

- 40. **Evaluer le préjudice subi par le monde rural** par la faute du gouvernement par suite des campagnes agricoles ratées de 2000 à 2006 ; **organiser un plan de compensation agricole***

*proportionnellement au préjudice matériel et moral ; réinstaurer un crédit agricole adapté relayé par un système de financement décentralisé qui jouera un rôle d'intermédiation financière et de garantie ; reconstituer le capital semencier national ; Réactiver et réanimer le PSAOP et les programmes rattachés et en particulier **renforcer les capacités des organisations de producteurs et des coopératives rurales** ;*

- 41. Auditer les conditions spoliatrices de privatisation de la SONACOS pour une **réintroduction des producteurs agricoles au centre du schéma de privatisation** ;*
- 42. **Réorganiser le système foncier rural**, au profit des paysans producteurs, ainsi que de tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles, après des concertations éclairées et informées et des décisions consensuelles et engager des concertations sur le statut de la terre ;*
- 43. Dans le sous-secteur de l'élevage, **promouvoir des exploitations mixtes, semi-intensives** à côté des exploitations traditionnelles de mode extensif et des unités modernes de mode intensif ; recenser systématiquement et identifier le cheptel national, ainsi que les propriétaires des animaux, afin de disposer de statistiques fiables ; créer un Centre national d'amélioration génétique ; réorganiser les circuits de commercialisation ; relancer et accélérer tous les programmes conçus pour augmenter la production de lait, d'œufs et de viande du pays. Se fixer un objectif **d'atteindre l'autosuffisance en lait à l'horizon 2015** ;*
- 44. **Créer une police rurale** chargée, entre autres, de veiller à la sécurité du bétail et à la sécurité des hommes et des biens dans les communautés rurales ;*

8 – REDRESSER LES ENTREPRISES ET SECTEURS EN FAILLITE CONSOMMÉE OU LATENTE

- 45. Diagnostiquer, corriger les maux de **l'Industrie nationale malade par suite de sabotage** et sauver de la banqueroute les ICS, la SENELEC, la SAR ;*
- 46. Réhabiliter le textile, le tourisme, la pêche en crise avancée et l'agriculture dramatiquement plombée depuis 6 ans. En ce qui*

concerne plus spécifiquement le sous-secteur de la pêche, il s'agira, entre autres, de prendre des mesures de restauration des ressources dégradées par une exploitation rationnelle et durable et de privilégier l'exportation de produits à haute valeur ajoutée à celle des produits congelés entiers ;

9 – BATIR DES INFRASTRUCTURES MODERNES ET ADAPTEES

Il s'agira d'améliorer les infrastructures porteuses d'une croissance économique et d'une intégration sous régionale adéquate (mobilité interne par routes et navigation fluviale, ouverture de ports secondaires, etc.) et de réaliser des infrastructures assurant aux populations un bien-être par un accès aux services de base (eau – électricité – assainissement) et un désenclavement total du pays et notamment des zones les plus reculées (transport et télécommunications) par un **ambitieux programme pluriannuel de grands travaux**.

Il s'agira aussi d'améliorer le cadre de vie des populations par la modernisation et la rationalisation du développement urbain et de définir une politique ambitieuse d'habitat rural.

Entre autres, les actions suivantes seront entreprises :

- 47. Achever le **maillage du territoire national** en connectant les Arrondissements aux routes nationales ou départementales les plus proches ;*
- 48. Construire une **autoroute Diamniadio-Kaolack-Tamba-Ziguinchor** pour améliorer la mobilité sur cet axe qui dessert le Centre, l'Est et le Sud du pays sans compter 4 pays frontaliers (Gambie, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Mali). Préparer le Programme de construction de la deuxième branche de Thiès-Saint-Louis ; dans le même ordre d'idées, au plan des infrastructures ferroviaires, il faudrait conduire les études de réhabilitation de l'axe Thiès-Saint-Louis - et, le cas échéant, l'exécuter - y compris la restauration des équipements et des anciennes gares ; construire la voie ferrée Tamba-Ziguinchor et enfin lancer des études de faisabilité comparatives des voies ferrées Tamba-Matam / Louga-Linguère-Matam et faire de l'option la plus judicieuse une opportunité d'exploitation du phosphate de Matam.*

- 49.** Réaliser sur le même mode que Saint-Louis et Ziguinchor, le projet des **Aérodromes secondaires** dans les capitales régionales et départementales excentrées en commençant par Matam, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Bakel, Kédougou, Kaolack, Linguère, Diourbel ; réaliser **l'aéroport International de Tobor à Ziguinchor** ;
- 50.** Activer le volet transport fluvial de l'OMVS ; à l'occasion, étudier et tester la faisabilité technique et financière de ce mode de transport pour les phosphates de Matam ; lancer un programme de réhabilitation des ports secondaires de Kaolack et de Saint Louis
- 51.** A l'horizon 2012, **électrifier tous les chefs-lieux de communauté rurale et les villages-centres de plus de 2000 habitants** et achever la couverture électrique urbaine et périurbaine en vue d'atteindre l'électrification urbaine universelle et un taux d'électrification rurale d'au moins 33 % ; à cet effet, explorer les possibilités offertes par les énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre d'une coopération sous-régionale, pour la couverture totale des besoins en énergie électrique du pays ;
- 52.** Faire bénéficier tous les villages-centres de plus de 1000 habitants d'un forage motorisé dédié ou partagé et tous les autres villages d'un point d'eau moderne, en 10 ans ;
- 53.** Assurer un **désenclavement national total en téléphone** en exploitant les possibilités offertes par toutes les technologies disponibles (mobile, fixe, système de télécommunications personnelles par satellite, etc.) ; mettre à la disposition des ménages, des entreprises et des institutions toutes les nouvelles avancées et découvertes en termes de produits, de services et de solutions globales de télécommunications ; favoriser l'implantation de télécentres ou **centres multimédia communautaires polyvalents** en vue de vulgariser et de doper l'utilisation des TIC au niveau local.

10 – VALORISER LE CAPITAL HUMAIN ET ASSURER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Il s'agira plus spécifiquement par :

- une politique de santé basée sur la disponibilité et l'accessibilité géographique et financière des soins de santé pour tous,
- une réhabilitation de l'école publique promouvant la qualité et l'égalité des chances et une politique de la formation professionnelle orientée vers la satisfaction des besoins économiques et sociaux,
- une politique de l'emploi et un programme de recherche scientifique et d'innovation, ambitieux et volontaristes,
- la restauration du rayonnement culturel de notre pays, ainsi qu'une politique sportive et de loisirs orientée tant vers la pratique de masse que l'élitisme,

de faire des Sénégalaises et des Sénégalais des citoyens épanouis, fiers de leur pays et confiants en leur avenir.

54. Réhabiliter l'Education nationale du préscolaire au supérieur en engageant, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'Ecole, les réformes structurelles que requiert le secteur. Il s'agira, entre autres, de revoir les programmes afin de les moderniser, de donner une nouvelle impulsion à l'enseignement des disciplines scientifiques, de rationaliser l'allocation des ressources, de restaurer la confiance en l'école publique, de trouver de meilleurs cadres de gestion des structures scolaires mettant au premier plan les collectivités locales et impliquant les partenaires sociaux comme les associations de parents d'élèves et les syndicats d'éducateurs.

55. Elaborer une nouvelle politique ambitieuse en matière de formation professionnelle et technique visant l'identification des besoins du pays, la redéfinition des filières de formation pertinente, l'augmentation substantielle des moyens du secteur et l'insertion rapide des jeunes qui sont formés ; créer des écoles d'arts et métiers dans toutes les disciplines ;

56. Mettre en place un système communautaire de soutien et d'accompagnement scolaires avec l'appui technique des enseignants à la retraite, en ciblant en priorité les zones défavorisées ; créer des internats (lieu d'intégration nationale) de

collèges et de lycées d'excellence et apporter un soutien à la création et au fonctionnement d'écoles sports-études ;

- 57. Promouvoir activement les langues nationales et les introduire dans le système éducatif** en vue d'accroître le niveau des élèves dans les enseignements scientifiques et littéraires ; **généraliser progressivement l'utilisation des TIC** dans les écoles : un minimum d'ordinateurs et l'accès Internet, partout où la disponibilité de l'énergie électrique et du téléphone le permettra, fera partie du Minimum national partagé ;
- 58. Pour l'enseignement supérieur, créer deux nouvelles Universités au Sud et au Centre ; réviser et impulser les CUR dans les autres régions dans le cadre d'une synergie et d'une complémentarité avec les grandes universités** et mener les études nécessaires et, le cas échéant, engager les actions, en vue d'exploiter toutes les opportunités d'enseignement à distance offertes par les TIC ;
- 59. Pour la recherche fondamentale et appliquée, des efforts louables seront déployés et un pourcentage-plancher des dépenses de l'Etat lui sera alloué.** A cet égard, l'innovation sera encouragée et soutenue et il sera élaboré **une politique nationale de développement de la recherche volontariste et engagée** qui bénéficiera de toutes les opportunités de financement mobilisables aux plans national et international.
- 60. Instaurer les conditions d'une meilleure gouvernance des structures de toute la pyramide sanitaire de notre pays** (de la case de santé à l'hôpital en passant par les postes et les centres de santé). Créer des **concepts intermédiaires d'établissements de santé**, entre la Case de Santé et le Poste de Santé, au niveau des gros villages et entre le Centre et le Poste au niveau des arrondissements. Pour les structures hospitalières, il s'agira, pour mettre fin à la dégradation du climat social et de la désorganisation de l'offre de soins, de revisiter la réforme hospitalière afin d'améliorer le fonctionnement des hôpitaux pour le bien-être du personnel hospitalier et des usagers. Pour les structures infra-hospitalières, il s'agira d'initier les réformes organisationnelles idoines instaurant de nouveaux cadres de gestion qui réunissent l'ensemble des acteurs du système de santé que sont l'Etat, les collectivités locales et les organisations communautaires de base que sont les associations de participation à l'effort de santé. Des mesures énergiques vont être prises pour améliorer le plateau

technique des structures sanitaires, recruter le personnel qualifié idoine et rattraper ainsi le gap dans le non respect des normes établies par l’OMS en matière de disponibilité, d’accessibilité et d’équité des soins ;

- 61. *Elaborer une politique de promotion de l’assurance maladie en général et de la mutualité en particulier dans le domaine de la santé afin de garantir des soins à la majorité des Sénégalais ne bénéficiant pas des systèmes de prise en charge de soins de santé classiques. Il s’agira, dans ce cadre, de poser le cadre juridique et institutionnel favorable à l’épanouissement de l’assurance maladie et des mutuelles de santé et de l’initiation de mesures pour accompagner et encourager le processus. Des mesures spécifiques seront prises en concertation entre l’Etat, les collectivités locales et les associations de participation à l’effort de santé publique pour la prise en charge des besoins de santé des indigents ;***
- 62. *Définir les conditions d’une utilisation rationnelle et transparente des ressources de l’Etat, celles de la participation des collectivités locales et celles de la participation communautaire pour améliorer l’accessibilité géographique et financière des médicaments sur toute l’étendue du territoire;***
- 63. *Reprendre le maillage du territoire en infrastructures sportives et élever le plateau technique des infrastructures au niveau des capitales régionale et départementale et des arrondissements et ressusciter les projets très avancés de l’arène de lutte, de l’hippodrome et de la salle de basket-ball de 10.000 places ; Poursuivre la construction des plateaux multifonctionnels (Basket-ball, Volley-ball, Hand-ball) dans toutes les communautés rurales ;***
- 64. *Redéfinir et harmoniser, dans le respect des normes établies par les fédérations sportives internationales, la nature et le contenu de la Délégation de l’Etat aux fédérations sportives dans le sens d’une plus grande autonomie et de la promotion légitime du mouvement associatif sportif, ainsi que d’un contrôle souple par l’Etat de la préservation de l’intérêt général : pour de nouveaux liens adultes et responsables entre ces partenaires sans doublons ni abus ;***

65. *Instaurer la **présence systématique des jeunes et des femmes** dans les structures de concertation et de dialogue sur des questions d'intérêt national ;*
66. *Evaluer et réaliser les **programmes culturels et les industries culturelles** (cinéma, musique, arts plastiques) en conférant une place éminente d'acteur-clé aux créateurs et en mettant en place des cadres favorisant l'expression de la créativité des talents artistiques de la Jeunesse ; en particulier, reprendre le projet du Mobilier National par la fabrication des prototypes primés et l'extension de l'expérience à toutes les institutions publiques*
67. *Créer un **Institut National d'Audiovisuel** et le rendre dépositaire de toutes les archives historiques à date pour la mise à disposition équitable des professionnels et du public et dépositaire pour l'avenir de copies des supports audiovisuels de tous les acteurs publics et privés ;*
68. *Lutter contre la spéculation foncière en ramenant la **SICAP, l'OHLM et la SCAT-URBAM** à leur vocation première réévaluée et mise à jour en vue de rendre le **logement le plus accessible possible aux couches moyennes et défavorisées** ; **décentraliser les programmes d'habitat social** en responsabilisant les collectivités locales que sont les régions ; promouvoir et moderniser **l'habitat rural** en définissant, en relation avec les professionnels, **une architecture locale authentique et moderne** ; promouvoir les sociétés immobilières privées et les inciter au développement de l'habitat social et rural ;*

11- RESTAURER LE LEADERSHIP POSITIF DU SENEGAL EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE

Ici, le préalable incontournable est de mettre fin à l'informalisme qui jure avec la diplomatie, de faire cesser les pratiques d'amateurisme et d'affairisme, de remettre les vrais diplomates au cœur de notre diplomatie.

Il s'agira ensuite de relancer l'intégration africaine en instaurant un partenariat stratégique avec les pays voisins, prolongé par des cercles concentriques de coopération au niveau sous-régional en vue d'une intégration régionale progressive et durable.

Avec le reste du monde, participer au renforcement de la coopération Sud-Sud et poser des actes forts en direction d'une coopération euro-africaine sans oublier la nouvelle donne asiatique avec la Chine, le Japon et l'Inde.

Il faudrait enfin veiller à la place de la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Amérique latine dans notre politique extérieure.

En ce qui concerne les Sénégalais de l'extérieur, élaborer une véritable politique dans le but de mobiliser et de valoriser de manière efficiente leur potentiel.

Les mesures prévues sont, entre autres, les suivantes :

- 69. Revoir les orientations stratégiques de notre politique extérieure et reprofessionnaliser la Diplomatie ; Reconfigurer et rationaliser la carte diplomatique et consulaire ;*
- 70. Faire de l'Intégration un impératif politique pour notre pays et contribuer fortement à ce qu'il en soit de même pour le continent, pour leur insertion dans l'économie mondiale avec l'objectif de construire une unité politique forte et respectée de nos Etats ;*
- 71. Procéder à l'évaluation du processus d'intégration et poursuivre le combat pour son développement en élargissant, en renforçant et en coordonnant ses cadres et ses organismes, ainsi que la mise en œuvre de ses programmes et de ses projets ; dans cette perspective, prendre des initiatives en concertation avec nos partenaires pour identifier et lever de façon pragmatique les facteurs de blocage ou de ralentissement du processus d'intégration sous-régional et régional.*
- 72. Prendre les initiatives nécessaires pour faire diligenter les programmes de réforme institutionnelle allant dans le sens de la démocratisation et de l'approfondissement des organisations d'intégration que sont l'UEMOA et la CEDEAO. Il s'agira concrètement de prendre, de concert avec les autres Etats, des initiatives pour des mesures politiques visant le renforcement des institutions communautaires, l'élection des parlementaires communautaires au suffrage universel par les populations, le fonctionnement optimal des organes judiciaires, l'instauration de mécanismes incitatifs (coercitifs au besoin) de respect par les Etats des normes communautaires relatives à l'économie, à la circulation des biens et des personnes, à la fiscalité, à la comptabilité*

publique, à la démocratie, à la transparence et à la bonne gouvernance.

73. Restaurer le dispositif institutionnel dotant le Sénégal d'un véritable point focal, d'impulsion et de coordination au sein de l'institution gouvernementale, capable de dégager et de servir de support à la prise en compte de la dimension intégration dans l'ensemble des actions nationales.

74. Rapporter et réaménager la mesure limitant l'âge des véhicules importés appartenant aux sénégalais de l'extérieur rentrant au pays et, d'une manière générale, faciliter le retour au pays des Sénégalais de l'Extérieur dans leurs relations avec la Douane ; étudier et mettre en place un cadre favorable à la production, à l'épargne et à l'investissement pour les Sénégalais de l'émigration et de la diaspora ;

75. S'agissant des flux migratoires et le mal-être de notre jeunesse désespérée, organiser des assises nationales regroupant toutes les forces vives de la Nation pour définir une véritable politique nationale et continentale, proscrire l'approche bilatérale non payante et privilégier l'option multilatérale seule à même de trouver des solutions mutuellement avantageuses. S'inspirer des expériences des autres continents (Asiatiques – Latino américains).

Pour les Emigrés, l'Etat doit prendre les mesures propres à garantir la défense de leurs intérêts et la préservation de leur dignité dans les pays d'accueil. Ceci sera réalisé dans le cadre d'un partenariat établi avec les pays d'accueil.

Sécurité intérieure et extérieure

*76. Recréer les conditions d'un **processus de paix bâti dans un climat sincère et confiant en Casamance** et instaurer une paix définitive au profit des populations ;*

*77. Préparer, définir et lancer une **loi de programmation militaire pluriannuelle (2008-2012) et d'équipement des forces de sécurité.***

CONCLUSION

Ce programme que nous soumettons aux Sénégalaises et aux Sénégalais est porteur d'un double enjeu.

Un enjeu d'éthique et de valeurs d'abord en ce qu'il exprime un rapport de vérité et de transparence que nous avons décidé d'établir avec nos concitoyens car nous avons la double conviction que **le développement sera l'œuvre de tous ou ne sera pas ; le développement sera profitable à tous ou ne sera pas**. Cette conviction irrigue tout notre projet par la place qu'il donne à l'égalité dans la répartition des richesses et des revenus, à l'égal accès de tous à des droits effectifs à l'éducation, au savoir et à la formation, à la santé, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, au renforcement de la citoyenneté, aux solidarités entre les terroirs, les générations, les genres, entre le Nord et le Sud. Pour ce faire nous prônons une démocratie défendant l'attachement à l'Etat de droit, au développement de la citoyenneté active, au renforcement des droits et libertés, à la justice et à la bonne gouvernance. Nous prônons une démocratie sociale s'engageant à réduire les inégalités de revenus, de savoir et de pouvoir.

Le second enjeu de ce programme est politique. En effet, le Sénégal est à la croisée des chemins. Les Sénégalaises et les Sénégalais méritent un débat politique majeur pour éclairer leurs choix fondateurs. Le programme de la CPA, qui traduit une volonté de rupture et de progrès, a pour ambition d'y contribuer. C'est la raison pour laquelle, il peut aussi se décliner en six axes stratégiques.

Le premier axe est la **REFONDATION DE LA DEMOCRATIE** autour, d'une part, du rééquilibrage des pouvoirs entre les Institutions et avec les citoyens et, d'autre part, de la garantie des droits et libertés. Une Nouvelle République sera ainsi portée par une nouvelle Constitution instaurant un véritable régime parlementaire et une Charte des Libertés, de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance, dont la pérennité est protégée contre les manipulations contingentes du pouvoir politique et qui assurera l'effectivité et l'irréversibilité des acquis démocratiques et des libertés individuelles et collectives.

Le deuxième axe consiste à remettre l'égalité et la solidarité, conditions de la cohésion sociale et de la sécurité, au cœur de l'action politique. Nous nous engageons à offrir à tous un « **MINIMUM NATIONAL PARTAGE** » leur garantissant l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, à la mobilité et à tous les services sociaux de base.

Le troisième axe est la **REFORMULATION D'UNE NOUVELLE ECONOMIE** fondée sur une maîtrise des finances publiques et des prix, promouvant une croissance forte et régulière dont les fruits seront équitablement répartis et donnant une nouvelle impulsion aux grands secteurs productifs aujourd'hui largement sinistrés.

Le quatrième axe est la **CREATION DE NOUVEAUX ESPACES DE BIEN-ETRE** par la préservation de l'environnement, la promotion d'une vraie politique culturelle, de jeunesse, de sport et de loisirs et la rationalisation du développement urbain et rural, ainsi que du cadre de vie.

Le cinquième axe de ce programme est **LE REARMEMENT MORAL DE NOTRE SOCIETE** autour des valeurs qui conditionnent le progrès : culte du travail, éthique, intégrité morale seront les boussoles de notre lutte contre les contre-modèles et les contre-valeurs.

Le sixième et dernier axe est la **FOI dans l'INTEGRATION AFRICAINE** comme la voie nécessaire au développement et à la défense des intérêts de l'Afrique en général et du Sénégal en particulier dans l'irréversible processus de globalisation.

Les onze engagements ne sont donc pas un catalogue de propositions désincarnées, mais bien la marque d'un système de valeurs, d'une conception de l'Humain et de la société, celle dans laquelle nous aspirons à vivre.

C'est pourquoi, le programme de gouvernement proposé par la CPA s'articule autour du paradigme de la sincérité, du réalisme et du pragmatisme qu'appelle le redressement de notre pays. Dans cette perspective, son application fait déjà l'objet d'une évaluation financière qui déterminera avec précision le coût des actions devant être engagées pour le mettre en œuvre au lendemain des élections de février 2007. Dans le même sens, l'opinion sera éclairée sur la méthode d'approche et de traitement des problèmes que le gouvernement qui sera installé par les forces politiques de la CPA compte mettre en œuvre. Les mêmes efforts seront fournis par la CPA pour faire savoir aux Sénégalais l'origine et les modalités de mobilisation des ressources nécessaires au financement des réalisations. Dans le respect des rapports de vérité avec les populations à qui il faut permettre de surveiller le respect des engagements électoraux par les élus, un mode d'évaluation de l'exécution du programme accompagné d'indicateurs de performance sera disponible.

Nous ne saurions terminer la présentation de ce diagnostic du mal dont souffre notre pays et la thérapie proposée sans rassurer l'opinion nationale et internationale sur le fait que nous avons déjà conscience que l'application du

programme que la CPA propose aux Sénégalais nécessite pour sa réalisation pleine et effective :

- de l'intelligence et de la volonté politiques de la part des dirigeants,
- des hommes dotés d'une expertise et d'une expérience avérées dans la gestion des affaires publiques,
- la restauration de l'autorité et de la légitimité de l'Etat,
- des réformes organisationnelles de gouvernance pour moderniser l'Etat, approfondir notre politique de décentralisation qui induit un ajustement rationnel des missions de l'Etat mieux concentré sur ses fonctions régaliennes et un partage utilitaire des missions de prestation de services sociaux de base avec les collectivités locales,
- l'utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources humaines, financières et matérielles du pays,
- une volonté collective portée par l'ensemble du peuple sénégalais et dont l'impulsion est de la responsabilité d'hommes politiques exemplaires prêts à s'engager les premiers dans la voie des sacrifices nécessaires au redressement moral et matériel de notre pays.

C'est le pari que nous avons fait d'impulser cette ambition collective qui a justifié la méthodologie participative d'élaboration du programme de gouvernement de la CPA. Cette méthodologie traduit aussi le souci de rompre avec la personnalisation du pouvoir découlant de la place hégémonique qu'occupe le Président de la République dans notre pays, défaut classique de notre système politique qui s'est aggravé depuis 2000. Notre programme commun, « *Bokk nisër* », c'est l'antithèse du pouvoir personnel parce qu'il met en avant, non pas les hommes, mais le projet de société. Si la politique nécessite l'attachement à des hommes, le but de la CPA est de démontrer que cet attachement ne peut être fondé que sur une vision et des idées qui promeuvent le progrès collectif. Nous avons la conviction que le sens de l'histoire est de conduire inéluctablement à la disparition de l'homme providence capable de tout promettre et de régler les difficultés de ses semblables par un coup de baguette magique. Les problèmes d'un pays ne se résolvent pas par la prétention démesurée et le messianisme d'un individu, mais plutôt par l'adhésion de toute une collectivité à un idéal et à un projet. Voilà pourquoi, la CPA s'est toujours refusée à entrer dans le débat stérile sur le choix de celui ou de ceux qui vont la représenter ; elle entend plutôt démontrer, d'une part, que c'est le projet qui prime et, d'autre part, que ce projet n'est pas celui d'un homme, mais d'une équipe qui veut conquérir le pouvoir ensemble et l'exercer ensemble, dans le cadre d'une gestion concertée profitable à l'intérêt national.

Forte des trajectoires différentes, mais complémentaires, des partis qui la composent et de leurs leaders qui, à un moment ou à un autre, au pouvoir

comme dans l'opposition, ont occupé des positions actives au cœur des rendez-vous majeurs de l'histoire politique post-indépendance de notre pays, **la Coalition populaire pour l'Alternative est prête.**